

Ils ne savent pas tous ce qu'ils font

Les professeurs se retrouvent de plus en plus sur le banc d'essai

Comment trouver le professeur de tennis idéal? Avec son plan axé sur trois points, la SPTA veut empêcher que les élèves ne tombent sur des moniteurs mal ou pas du tout formés. TEXTE: MARCO KELLER

Dans le système de formation suisse, il n'est pas facile pour un amateur de tennis à la recherche d'un moniteur ou d'un entraîneur adapté d'obtenir un aperçu global. De nombreux soi-disant professeurs, qui sont insuffisamment formés, voire pas du tout, tirent profit de cette situation. Malheureusement, il n'est pas rare que des clubs, des centres et même certaines grandes écoles de tennis entrent dans ce jeu aux dépens de clients ignorants. Dans les cas les moins graves, il s'agit simplement de négligence ou d'indifférence. La plupart du temps, ces professeurs autoproclamés commencent à enseigner sans même avoir de véritable contrat de travail. En revanche, la situation est plus grave lorsqu'un calcul économique les pousse à faire des allégations mensongères (pouvant même avoir des conséquences pénales). En tant qu'association professionnelle des meilleurs professeurs et entraîneurs de Swiss Tennis, la SPTA lutte depuis longtemps déjà contre cette situation, dans l'intérêt de ses membres. Début juin, elle a lancé un plan axé sur trois points. Elle a écrit à un certain nombre de clubs employant des professeurs insuffisamment formés ou à la candidature trompeuse, et leur a fixé un délai pour prendre position.

Explication des statuts de formation

Les premières informations et indications sont disponibles sur la page d'accueil du site de Swiss Tennis (cliquer tout en bas sur «Formation» et entrer le nom et le prénom du professeur) et sur celui de la SPTA (colonne de droite, sous «Mitgliederverzeichnis»). La SPTA est certes une organisation professionnelle dont il n'est pas obligatoire de faire partie; cependant, en ce qui concerne les professeurs qui n'y sont pas répertoriés, il est recommandé, dans de

nombreux cas, de demander des informations plus détaillées auprès des deux organisations compétentes en matière de tennis suisse. La SPTA envoie deux fois par année une gazette gratuite à ses membres, dans laquelle on trouve une liste des membres actuels. Cette année, la brochure a été publiée en mai à grand tirage, pour le début de cette action de clarification. Elle peut aussi être commandée gratuitement par les clubs et les centres (tél. 041 639 53 47).

Pas de cours sans contrat

Ce principe étant respecté depuis longtemps, y compris en ce qui concerne la formation des enseignants, la SPTA recommande vivement à ses membres de s'y conformer. Si, avant de collaborer, les parties contractantes abordent en détail certains sujets et points de conflit potentiels, c'est déjà un grand pas en avant. La SPTA a complètement remanié son modèle de contrat, qui existe depuis longtemps et est très apprécié. Ce nouveau modèle sera utilisé dès à présent dans le cadre de l'assistance juridique de 30 minutes dont peuvent bénéficier gratuitement les membres de la SPTA. Le directeur Thomas Meierhofer, lui-même juriste de formation, est désormais soutenu dans ses tâches de conseil par un cabinet suisse d'avocats spécialisés dans le droit du travail. C'est là un service professionnel, qui, à lui seul, rend la cotisation annuelle des membres actifs de la SPTA de 120 francs tout à fait modique.

Il est indispensable de suivre une formation

La SPTA est en train de consolider son réseau de représentants régionaux répartis dans toute la Suisse. Ceux-ci, ainsi que les membres, peuvent dès à présent dénoncer



**Bureau Swiss Professional
Tennis Association**

c.p. 324, CH-6391 Engelberg

Tél. 041 639 53 47, Fax 041 639 53 44

E-Mail: meierhofer@spta.ch

les enseignants insuffisamment formés ou à la candidature trompeuse à l'association. Les annonces, traitées en général de manière discrète et anonyme, sont, pour certaines, examinées plus précisément, après discussion avec Swiss Tennis. Si la SPTA constate, au cours de ses recherches, qu'il est nécessaire de creuser davantage, elle adresse une lettre aux clubs, centres et écoles de tennis concernés. Les destinataires ont environ dix jours pour prendre position. Par cette mesure, l'organisation professionnelle ne vise pas en premier lieu à «retirer de la circulation» les enseignants insuffisamment formés, mais à inciter tous ceux qui dispensent des cours dans un cadre professionnel à effectuer les formations absolument nécessaires qui garantissent des cours de tennis motivants et fructueux.

Dans environ une année, la SPTA informera le milieu de l'enseignement au sujet de cette action et de la supervision qui en découle. ●

Agenda

- **11.08.2017: Module de perfectionnement** (nutrition) pour les entraîneurs A/B de Swiss Tennis à Bienne
- **16.09.2017: Module de perfectionnement** (cours particuliers) pour les professeurs de tennis et les entraîneurs C de Swiss Tennis à Kriens
- **Dimanche, 25. mars 2018, 6^e Forum Tennis Suisse**, probablement à la Swiss Tennis Arena à Bienne